



# DECLARATION D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon - Service assainissement  
3 rue de la gare 25560 FRASNE  
03.39.94.00.01  
eau.assainissement@frasnedrugeon-cfd.fr

**Cette fiche doit être complétée et retournée auprès du service assainissement de la Communauté de communes Frasne Drugeon pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif. Suite à votre déclaration, une attestation de conformité du projet vous sera délivrée.**

Les pièces complémentaires suivantes sont à joindre **obligatoirement** avec cette déclaration d'assainissement :

- Extrait cadastral permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les captages d'eau destinés à l'alimentation humaine ; le réseau hydrographique local (fossé, réseau pluvial).
- Plan d'implantation donnant les limites du terrain, la situation de l'immeuble sur le terrain et par rapport aux immeubles voisins, la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.
- Etude de sol pédologique
- En cas de rejets en milieux superficiel ou réseau d'eau pluvial, l'Annexe n°1

*Réservé SPANC*

Date de réception du dossier :

## DEMANDEUR

NOM - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### SITUATION DU PROJET :

Commune : \_\_\_\_\_

Adresse (n° voie, lieu-dit) : \_\_\_\_\_

### Références cadastrales du terrain :

Section (s) : \_\_\_\_\_ N° de parcelle (s) : \_\_\_\_\_

### NATURE DU PROJET :

Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux

Réalisation d'une installation d'assainissement sans demande d'urbanisme

Mise aux normes

## LOCAUX À DESSERVIR

### ● Locaux à usage d'habitation :

Construction neuve  Construction existante

Nombre de logements : \_\_\_\_\_

Nombre de pièces principales par logement : \_\_\_\_\_

Nombre d'habitants permanents : \_\_\_\_\_

### ● Locaux à autre usage (restaurant, camping, salle des fêtes, etc.) :

Nature de ces locaux : \_\_\_\_\_

Nombre de locaux : \_\_\_\_\_

Capacité maximale d'accueil / jour/ local : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_

## TERRAIN

Surface totale : \_\_\_\_\_

Surface disponible pour l'assainissement : \_\_\_\_\_

Contraintes d'aménagement (arbres, zone non accessible, etc...) : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des **captages d'eau** sur la propriété ou dans le voisinage de l'habitation dans un **rayon de 35 m** ?

OUI  NON (Si oui, les faire apparaître sur les plans joints au projet)

Existe-t-il des **risques d'inondation ou de remonté de la nappe phréatique** sur la propriété ou dans le voisinage de l'habitation ?

OUI  NON (Si oui, obligation d'une filière étanche ou d'un tertre d'infiltration)

Perméabilité du sol à 0,70 m de profondeur, définit par une étude de sol :

Imperméable  peu perméable  perméable  
 Terre végétale  argile  sable  roche  Autres - Préciser : \_\_\_\_\_

Perméabilité du sol à 1,00 m de profondeur, définit par une étude de sol :

Imperméable  peu perméable  perméable  
 Terre végétale  argile  sable  roche  Autres - Préciser : \_\_\_\_\_

**Joindre l'étude pédologique du sol à la déclaration**

# CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT A REALISER

Conformément à l'arrêté de 7 mars 2012

## I/ DISPOSITIFS PAR MILIEUX FILTRANTS TRADITIONNELS

### 1 - Prétraitement des eaux usées

Fosse toutes eaux ; Volume : \_\_\_\_\_

Dispositifs complémentaires :

Préfiltre ; Volume : \_\_\_\_\_

Bac à graisses ; Volume : \_\_\_\_\_

→ Mise en place d'un système d'alimentation séquentielle (facultatif) avant le dispositif de traitement :  Oui  Non

Si Oui :  Auget basculant/ flottant ; Volume : \_\_\_\_\_  Chasse pendulaire / automatique ; Volume : \_\_\_\_\_  Poste de relevage ; Volume \_\_\_\_\_

### 2 - Traitement des eaux usées :

- Par le sol naturel

Tranchées d'épandage en sol naturel

Lit d'épandage

}

Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_

Surface totale réservée à l'épandage : \_\_\_\_\_

Longueur unitaire d'une tranchée : \_\_\_\_\_

Total linéaire des tranchées d'épandage : \_\_\_\_\_

- Par sol reconstruit

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable horizontal drainé

Tertre d'infiltration drainé

Lit à massif de zéolite drainé

Tertre d'infiltration non drainé

}

Surface : \_\_\_\_\_

(Pour les filières drainées, prévoir une évacuation des eaux usées traitées au V/ Evacuation des eaux usées traitées)

## II/ DISPOSITIFS PAR MILIEUX FILTRANTS – FILTRES COMPACTS

Autres médias filtrants agréés par le Ministère (filtre compact) : (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>)

Modèle : ..... Constructeur : ..... Capacité en EH : ..... N°Agrément : .....

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au V/ Evacuation des eaux usées traitées)

## III/ DISPOSITIFS MICROSTATIONS

Modèle : ..... Constructeur : ..... Capacité en EH : ..... N°Agrément : .....

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au V/ Evacuation des eaux usées traitées)

## IV/ AUTRES DISPOSITIFS

Toilettes sèches,

Séparation des urines

## V/ EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- Infiltration par le sol :  Tranchées d'infiltrations : Nombre de tranchées : ..... Longueur de chaque tranchée : .....

- Milieu superficiel : (sous condition d'impossibilité d'infiltration, démontrée par une étude de sol, jointe à cette déclaration ainsi que l'annexe 1 complétée et signée)

Fossé

Réseau pluvial

Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière.)

### Aménagements indispensables

- Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation de traitement des eaux usées

- Ventilation impérative et piquée à l'aval des ouvrages de prétraitement. (Sauf cas contraire suivant les prescriptions du fabricant)

- Accès libre permanent aux ouvrages (vérification, travaux, entretien ...)

## Engagement du pétitionnaire

### Le pétitionnaire s'engage :

- A contacter le service assainissement de la Communauté de communes afin qu'il émette un avis technique et réglementaire sur la conception et l'implantation de la filière d'assainissement non collectif.
- A réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur et à la présente déclaration
- A contacter le service assainissement de la Communauté de communes lors du début de réalisation des travaux et avant recouvrement des ouvrages pour une vérification de la bonne exécution.

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du pétitionnaire

À..... Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_